

Image not found or type unknown



Lettre Huissier pour notre fils

Par **moniquesq44**, le 27/01/2023 à 23:29

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'huissier destiné à mon fils pour des frais de scolarité impayés. Cependant j'ai hébergé mon fils pendant quelques mois et ça fait maintenant un an qu'il n'ai plus chez moi et que nous ne sommes plus en contact.

je tiens à préciser que le bail de mon logement est bien mon nom et non au sien et que rien ne lui appartient dans mon appartement.

Dois-je craindre quelque chose par rapport à la saisie des biens ou non ?

merci de votre aide

Par **Cousinnestor**, le 28/01/2023 à 08:26

Hello !

Monique si cette lettre ne vous était pas adressée vous n'auriez pas dû l'accepter ni l'ouvrir. Mais vous pouvez toujours la retourner à l'expéditeur par LRAR avec explication (mon fils majeur n'habite plus chez moi et j'ignore où il réside) avec copie à l'huissier qui vous l'a délivrée... en gardant des traces de tout ça.

A+

Par **Pierrepauljean**, le 28/01/2023 à 09:44

bonjour

je n'ai pas lu que le fils est majeur...

Par **Visiteur**, le **28/01/2023** à **09:51**

C'est précisé sur l'autre forum...